

Droit de réponse Rothéneuf Environnement

Dans un article publié par Le Pays Malouin le 21 janvier 2026, Mr Coeuru, ancien élu municipal, utilise exactement les mêmes mots que ceux d'un article publié en 2019 pour s'en prendre à plusieurs associations malouines opposées à des projets immobiliers démesurés, dont certains ont heureusement été bloqués par la Justice.

Contrairement à ce qui est affirmé par Mr Coeuru, l'action de Rothéneuf Environnement ne relève ni d'un «état d'âme », ni d'une posture idéologique.

Depuis plus de quatre ans, notre association analyse les documents d'urbanisme de la Ville de Saint-Malo, adresse des courriers au maire, dépose des contributions détaillées lors des enquêtes publiques et s'appuie sur des travaux d'expertise relatifs à l'environnement, à la biodiversité, à l'urbanisme, aux risques littoraux et donc au cadre de vie des habitants. Ces éléments sont publics, documentés et constants.

Le recours contentieux engagé contre le PLU n'est pas un rejet de principe de la construction. Rothéneuf Environnement n'a jamais défendu le « zéro construction ». Elle défend un urbanisme fondé sur des besoins réels et démontrés.

Or le nouveau PLU repose sur une projection démographique de +0,73 % par an sur dix ans, un rythme jamais observé à Saint-Malo depuis plus d'un demi-siècle. À titre de comparaison, l'INSEE anticipe une croissance de l'ordre de 0,15 % (5 fois moins que le PLU de St Malo!!), tandis qu'au niveau national le nombre de décès dépasse désormais celui des naissances. Ces écarts interrogent sérieusement la justification des 5 000 à 5 300 logements programmés.

Autre donnée frappante...Les capacités de construction, en ce début d'année 2026, de projets immobiliers connus et approuvés mais non encore mobilisés, engagés, livrés ou achevés mais non commercialisés ont atteint le chiffre astronomique de 1960 logements ce qui représente plus de 5 années de besoins réels en logements. Mr Coeuru connaît il ces chiffres fiables soigneusement répertoriés par Rothéneuf Environnement ?

Enfin et surtout, rien ne démontre que cette production massive de logements répondra au mal-logement chronique à Saint-Malo. Dans un secteur comme Rothéneuf, où plus d'un logement sur deux est une résidence secondaire et où les prix du foncier figurent parmi les plus élevés de Bretagne, argumenter que construire encore et encore permettrait d'abriter les jeunes ou les sans abris relève désormais d'un élément de langage hors du temps, déconnecté des réalités sociales et économiques locales mais qui, au final, encourage la bétonisation à outrance.

L'attaque frontale publiée ne répond à aucun des arguments de fond soulevés par l'association : incompatibilité avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), consommation excessive d'espaces naturels, insuffisante prise en compte des risques littoraux et climatiques, atteinte aux dernières coupures d'urbanisation protégées par la loi Littoral.

Lorsque le débat public et les contributions argumentées ne sont pas prises en considération, le recours à la justice devient un droit légitime dans un État de droit. C'est ce droit que Rothéneuf Environnement exerce aujourd'hui, avec sérieux, constance et responsabilité, dans l'intérêt général.

www.rotheneuf-environnement.org